

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2023

Convocation en date du 29 novembre 2023,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2023045

Objet : Décision modificative
n°2/2023

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille
MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Jean Luc
ROUX

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François
JANNET

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS

CCBS : Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN

CCBS : Jean Jacques BESSON remplacé par Daniel GRAS

Excusés ayant donné procuration :

CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe
FAVROT

Excusés :

CA3B : Jonathan GINDRE – Jean Marc THEVENET

CCPA : Vincent MANCUSO – Max ORSET

CCD : Sonia PERI

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL

CCV : Guy DUPUIT

Monsieur Bernard, Vice-président finances, explique :

Afin de régulariser l'actif du Syndicat, Monsieur le Payeur Départemental demande l'amortissement du solde d'une subvention de 119 312€, reçue en 2009, au compte 13178 (autres subventions transférables fonds européens). Il y a ainsi lieu de procéder à la décision modificative 2/2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement - Dépenses				
Chapitre		BP + DM1	DM 2	TOTAL
023	Vir à la section d'investissement	3 350 699.55	+ 119 312.00	3 470 011.55
Fonctionnement recettes				
777-042	Recettes et quote-part subventions transférées investissement au compte de résultat	87 832.00	+ 119 312.00	207 144.00
Investissement – Dépenses				
139178-040	Subvention investissement actifs amortissement Autres fonds européens	0	+119 312.00	119 312.00
Investissement – Recettes				
021	Virement de la section de fonctionnement	3 350 699.55	+ 119 312.00	3 470 011.55

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57

Vu la délibération n°D2022031 du 5 juillet 2022 relatif à l'adoption de la nomenclature M.57 au 1^{er} janvier 2023;

Vu la délibération n°D2023003 du 31 janvier 2023 relatif au règlement budgétaire et financier

Vu la délibération n°D2023021 du 14 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 et la délibération n°D2023037 du 10 octobre 2023 concernant la décision modificative n°1/2023

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 telle que détaillée ci-dessus

Autorise le Président à signer et intervenir.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

 Yves CRISTIN
Président